

Un seul réseau unifié d'enseignement de service public

Pierre SPEHL, Président du CEDEP¹

Les 11 associations d'enseignants, de directeurs d'écoles, de pouvoirs organisateurs, de parents et de sympathisants de l'école publique, fédérées au sein du CEDEP¹, proposent une réflexion commune sur ce que devrait être notre système éducatif en Communauté française.

Le CEDEP est parti de plusieurs constats : le taux moyen de redoublement d'élèves ne diminue pas malgré toutes les mesures décidées depuis une dizaine d'année, au contraire, il continue d'augmenter. Actuellement, à la fin du secondaire, un enfant sur deux a redoublé au moins une fois et un enfant sur quatre a un retard de deux ans ou plus, tandis qu'un enfant sur trois quittera l'enseignement secondaire sans diplôme. Outre des conséquences psychologiques préjudiciables pour l'enfant, cette situation grève le budget de l'enseignement de plus de 335 millions d'euros par an qui pourraient être utilisés de manière beaucoup plus positive en accompagnant les enfants dès qu'une difficulté surgit plutôt que leur faire recommencer le même parcours. Et par ailleurs, toutes les enquêtes internationales le confirment : le niveau des élèves de tous les réseaux d'enseignement obligatoire de la Communauté française reste anormalement bas.

Dans sa déclaration de politique communautaire 2009-2014, le Gouvernement avait identifié à juste titre une série de problèmes à résoudre pour améliorer la réussite scolaire. Mais les solutions qu'il a envisagé jusqu'ici ne pourront que très partiellement remédier aux problèmes identifiés, car c'est d'une véritable mutation dont notre système éducatif a besoin, tant au niveau de l'organisation que des mentalités, des pratiques pédagogiques et de la formation initiale et continuée des enseignants, afin de le rendre effectivement plus égalitaire et plus performant.

D'abord, la gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire, garantie par notre Constitution, devrait progressivement s'étendre à toutes les prestations auxquelles chaque enfant, quelle que soit son origine sociale, doit avoir accès (fournitures scolaires, aide aux élèves en difficulté scolaire, repas pris à la cantine, transports, sorties pédagogiques, sportives, culturelles, etc.). N'est-il pas discriminatoire que des enfants soient privés de certaines de ces prestations parce que leurs parents n'en ont pas les moyens ?

Ensuite, pour pouvoir remédier efficacement aux difficultés d'apprentissage des élèves, éviter les redoublements et viser l'excellence pour tous, les méthodes pédagogiques devraient se fixer pour objectif essentiel de conduire chaque élève, à son rythme propre, au niveau le plus élevé de ses potentialités. Des instruments concrets, souples, variés et adaptés à ce but doivent être créés et les enseignants doivent pouvoir jouir d'une large autonomie dans l'exercice de leur mission : l'important c'est le résultat, quel que soit le chemin emprunté pour y accéder.

Les parents ne peuvent être ignorés dans ce processus. Comme le dit notamment la loi finlandaise, « *L'éducation doit être organisée en coopération avec les familles afin que chaque élève reçoive l'instruction, les conseils et les soutiens qui correspondent à ses besoins spécifiques et à son niveau de développement* ». Il s'agit de remplacer l'esprit de compétition et de sélection, actuellement excessives, par un esprit de coopération entre élèves, enseignants, parents, écoles et réseaux, en vue d'atteindre réellement les objectifs éducatifs qu'un service public d'enseignement doit se fixer pour tous les élèves.

¹ Le CEDEP (Centre d'Etude et de Défense de l'Ecole Publique) est constitué de 11 associations : Association des Directeurs de l'Enseignement Officiel (ADEO), Association des Enseignants Socialistes de la Communauté Française de Belgique (AESF), Association des professeurs issus de l'ULB (A.Pr.Br.), Centrale Générale des Services Publics - Enseignement (CGSP-Enseignement), Centre d'Action Laïque (CAL), Centre d'Etudes Charles Rogier (CECR), Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS), Fédération des Amis de la Morale Laïque (FAML), Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO), Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente (LEEP), Syndicat Libre de la Fonction Publique – Enseignement (SLFP-Enseignement). Le CEDEP prend ses décisions à l'unanimité

Il existe aujourd'hui en Communauté française un large consensus sur les valeurs humanistes qui fondent et animent le système éducatif. Le caractère confessionnel de l'enseignement catholique, qualifié par certains de service public fonctionnel, devrait disparaître au profit de la neutralité telle qu'elle est pratiquée dans les véritables services publics. L'adhésion volontaire de l'ensemble des écoles de l'enseignement obligatoire au principe de la neutralité permettrait une clarification du paysage scolaire, une simplification du système, une harmonisation de l'offre d'enseignement et une nouvelle répartition des rôles entre la Communauté française, autorité responsable de l'application du droit à l'éducation et de son financement, et les pouvoirs organisateurs, responsables de l'exécution des missions de leurs écoles.

Quand on veut bénéficier de l'argent public et optimiser son usage, il faut une vision d'ensemble partagée, au niveau des objectifs et des méthodes, ainsi que des règles communes, une économie de moyens et un contrôle des résultats, c'est-à-dire une unité d'action suffisante. L'élimination progressive des redoublements ne suffira pas à libérer suffisamment de personnel enseignant pour conduire chaque enfant à son maximum de potentialités : seule une mise en commun des ressources humaines et matérielles dans le cadre d'un service public unifié regroupant tout le système éducatif permettrait de dégager les moyens nécessaires pour répondre complètement aux besoins en soutiens pédagogiques individualisés.

Il s'agit de substituer à l'organisation actuelle du système éducatif, avec ses procédures administratives pesantes, une structure claire et démocratique, fondée sur la liberté d'exécution, la délégation et le contrôle des résultats, où pouvoirs organisateurs, directions et enseignants, directement impliqués sur le terrain par la réussite de leurs élèves et l'avenir de leur école, auraient la responsabilité de décider et d'agir.

Dans un réseau unifié de service public, il convient de charger des mandataires publics élus du pouvoir d'organiser l'enseignement dans le cadre de compétences clairement définies. La gestion autonome de chaque école serait assurée par un Conseil d'administration composé du directeur (qui en serait l'exécutif), de représentants du pouvoir organisateur, et de représentants élus par l'ensemble de l'équipe éducative, par l'ensemble des parents, et par les élèves, chacun ayant une claire compréhension de ses compétences et de ses responsabilités.

La transformation de notre enseignement en un service non économique d'intérêt général, dans lequel la concurrence entre réseaux publics et privés aurait disparu, permettrait en outre d'échapper aux dispositions des traités européens en matière de concurrence libre et non faussée, et à la marchandisation de l'enseignement qui en serait la conséquence.

Enfin, pour élaborer et mettre en pratique une vision d'ensemble partagée par tous les enseignants, la formation initiale et continuée devrait pouvoir être organisée et coordonnée par un centre de formation, de niveau universitaire, mais préservant la qualité de la formation pratique de l'enseignement supérieur pédagogique, rassemblant les compétences pédagogiques disponibles en Communauté française, et éventuellement des formateurs spécialisés extérieurs. Ce centre de formation serait le noyau moteur de la transformation et de l'unification dont notre système scolaire a besoin.

La réussite de la mutation requise est à notre portée : à l'instar d'autres pays qui l'ont menée avec succès, elle ne nécessite pas de moyens supplémentaires, elle nécessite seulement audace, conviction, volonté et persévérance.

Les 18 principes proposés par le CEDEP

(le document complet est téléchargeable sur le site www.cedep.be)

Réorienter : *remplacer la peur de l'échec par la soif d'apprendre*

1. un enseignement adapté aux élèves,
2. un dépistage précoce des difficultés,
3. tendre vers la suppression du redoublement,
4. une remédiation personnalisée,
5. un soutien spécifique aux élèves qui maîtrisent insuffisamment le français,
6. une évaluation positive,
7. un véritable tronc commun jusqu'à la fin du 1^{er} degré, prolongé progressivement jusqu'à la fin du 2^{ème} degré,
8. un enseignement efficace d'une 2^{ème} langue,
9. une valorisation de l'enseignement professionnel,

Unifier : *rassembler toutes les écoles dans un réseau unique de service public*

10. une gratuité totale,
11. une large autonomie des écoles et des enseignants,
12. un enseignement neutre,
13. un réseau unifié de service public,
14. des pouvoirs organisateurs élus,
15. une vraie mixité sociale,

Transformer : *une formation de niveau universitaire pour tous les enseignants*

16. inciter les bonnes personnes à devenir enseignants,
17. renforcer la formation pédagogique des enseignants,
18. développer au maximum les potentialités de chaque élève.